

FICHE DE POSTE

**TUTEUR DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU – SÉJOURS DE COHÉSION DU SERVICE
NATIONAL UNIVERSEL**

EXEMPLARITÉ, INTÉGRITÉ ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

DIRECTION OU SERVICE : DSDEN DU GARD – SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Contrat d'engagement éducatif

- Salaire brut journalier 68,90 € (hors indemnité congé payé)
- Temps total rémunéré par séjour : 24 jours
- Contrat d'engagement éducatif pour le séjour de février et contrat de droit public pour les séjours de juin et de juillet (conception du séjour, temps de préparation, journées de formation, séjour, préparation du centre, rangement, convoyage, rémunération repos compensateur)
- Temps de repos conformément au titre du contrat d'engagement éducatif (repos hebdomadaire durant le séjour rémunéré, repos compensateur rémunéré à hauteur de 4 jours)
-

Dates souhaitables de prise de fonction :

- du lundi 7 février 2022 au samedi 26 février 2022
- du lundi 6 juin au samedi 25 juin
- du lundi 27 juin au samedi 16 juillet

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE : VVF MÉJANNES LE CLAP

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU

NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER : 14 VOLONTAIRES DU SNU

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 3 phases successives, dont 2 obligatoires à terme, à partir de 15 ans :

- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des

parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;

- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

En 2022, dans le département du Gard, le SNU comprendra :

- Trois séjours de cohésion destinés à des jeunes volontaires âgés de 15 à 17, quelle que soit leur situation :
 - du 13 au 25 février ;
 - du 12 au 24 juin 2022 ;
 - du 3 au 15 juillet 2022.

Dans chaque département, une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU.

Dans chaque département, un centre d'hébergement abrite les séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU. Dans le Gard, le centre se situera au VVF de Méjannes-le-Clap.

Dès sa nomination, le chef de centre intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires à l'occasion des premiers séjours. Il dirige les 3 séjours de cohésion. Il participe à l'évaluation des séjours successifs et à la définition des aménagements souhaitables.

Il est appuyé dans ses missions par un ou deux adjoints, en fonction du nombre de volontaires accueillis :

- Un adjoint « encadrement » chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- Un adjoint, conseiller éducatif, chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;

Les volontaires sont regroupés en maisonnées de 14 filles ou 14 garçons encadrés par un tuteur de maisonnée. 4 maisonnées regroupées constituent une compagnie. Chaque compagnie est encadrée par un capitaine de compagnie.

Une équipe de soutien de trois ou deux personnes (en fonction du nombre de volontaires accueillis) à la disposition du directeur et de ses adjoints, appuie les cadres de contact et les tuteurs. Cette équipe est composée :

- d'un intendant du centre, en charge des aspects administratifs et logistiques, qui dispose idéalement d'un véhicule utilitaire dédié ;
- d'un infirmier, qui peut également assurer la fonction de référent sanitaire et qui dispense les soins infirmiers aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé (cf. annexes 4 et 5) et contribue à la promotion de la santé ;
- d'un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l'ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS) :

Chaque maisonnée est animée par un tuteur, chargé de l'encadrement de proximité des volontaires. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie, il fait vivre la discipline courante, mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée, et s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Le tuteur crée les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion, il veille à susciter un esprit d'appartenance, par exemple au travers de signes de reconnaissance de la maisonnée, qui peuvent faire l'objet d'activités dédiées. En cas de difficulté, il rend compte au capitaine de compagnie. Les tuteurs peuvent également, selon leurs compétences et le projet éducatif mis en œuvre, participer à l'animation de certaines activités.

Le tuteur est le premier cadre de contact des volontaires SNU pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des volontaires
 - Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
 - Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
 - Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée
2. Organisation et discipline de la vie courante
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
 - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements

3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
 - Créer des temps d'échange démocratiques
 - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
 - S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités
4. Création de l'esprit de maisonnée
 - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
 - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
5. Sécurité physique et morale des appelés
 - Faire respecter strictement les mesures de sécurité
 - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
 - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :

- poste ouvert sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE

TUTEUR DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU

CONNAISSANCES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

Les tuteurs de maisonnée disposent d'un BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente. Il peut s'agir, à titre d'exemple, de chefs scouts, d'enseignants, d'éducateurs médico-sociaux ou de la protection judiciaire de la jeunesse ou de personnes disposant d'une expérience d'encadrement dans les armées ou les corps en uniforme. Les tuteurs, avant leur entrée en fonction, suivent une formation préalable.

COMPÉTENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Permis B obligatoire

VOS CONTACTS RH (NOM, PRÉNOM, FONCTION, TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE)

Yves Cabon, chef de projet SNU, Chef du SDJES, (yves.cabon@gard.gouv.fr)
 Yamina Bélioute, gestionnaire administrative chargée du SNU, SDJES du Gard (yamina.belioute@gard.gouv.fr)

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt avant le samedi 15 janvier 2022 en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués ci-dessus.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature poste de tuteur de maisonnée – SNU 2022 ».